

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
DEUXIÈME TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2022**

Paris, France, le 5 août 2022 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses états financiers intermédiaires non audités, établis conformément au référentiel comptable français (« GAAP »), ainsi que ses états financiers intermédiaires résumés non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le semestre clos le 30 juin 2022. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 5 août 2022. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré un bénéfice net de 8,1 millions d'euros (0,130 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2022 (4,4 millions d'euros au deuxième trimestre de 2022 (0,07 € par action)), contre 4,5 millions d'euros (0,072 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2021 (1,1 million d'euros au deuxième trimestre de 2021 (0,018 € par action)).

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 6,4 millions d'euros (0,103 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2022 (3,3 millions d'euros au deuxième trimestre de 2022 (0,052 € par action)), contre 3,3 millions d'euros (0,054 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2021 (1,5 million d'euros au deuxième trimestre de 2021 (0,024 € par action)).

EURO a comptabilisé des produits de 10,3 millions d'euros au premier semestre de 2022 (5,5 millions d'euros au deuxième trimestre de 2022), contre 5,7 millions d'euros au premier semestre de 2021 (2,2 millions d'euros au deuxième trimestre de 2021).

Le 9 juin 2022, EURO a versé des dividendes d'un montant de 15,6 millions d'euros (0,25 € par action).

Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2022, le montant de la trésorerie s'élevait à 13,3 millions d'euros, contre 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette baisse, qui résulte principalement de la distribution de dividendes, a été partiellement compensée par la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 juin 2022, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (9,0 % des actions en circulation ; 9,3 % au 31 décembre 2021) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (3,7 % des actions en circulation ; 4,9 % au 31 décembre 2021).

En IFRS, la Société a comptabilisé, au cours du semestre clos le 30 juin 2022, dans les autres éléments du résultat global, une perte latente de 0,6 million d'euros résultant de la baisse de la juste valeur des titres négociables (perte de 0,9 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2021). Selon le référentiel comptable français, la perte de 1,0 million d'euros a été comptabilisée dans les charges financières au compte de résultat.

Actifs de redevances

Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations.

Au 30 juin 2022, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle pour Rosebel et Bomboré.

Un indice de perte de valeur de l'actif de redevance Paul Isnard a été identifié au 30 juin 2022, du fait que le partenaire de la joint-venture, Nordgold, ait été sanctionné par le département du Trésor américain dans le cadre du conflit en Ukraine. À l'heure actuelle, on ignore quel sera l'impact des sanctions sur Nordgold et sa capacité à continuer de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent aux termes du pacte d'actionnaires existant entre Orea et Nordgold, relatif au projet Montagne d'Or. Les déclarations faites en 2019 par le gouvernement français concernant la Compagnie Minière Montagne d'Or ont créé une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français sur le renouvellement des titres miniers de Montagne d'Or, suite au fait que la Cour administrative d'appel de Bordeaux avait rejeté l'appel du gouvernement français en juillet 2021. Le 30 juin 2022, Orea a indiqué avoir entamé des négociations avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % (pour un total de 100 %) dans la joint-venture Montagne d'Or. Lors du test de dépréciation réalisé au 30 juin 2022, la Société a examiné si les divers autorisations et permis seraient obtenus dans des conditions permettant à la joint-venture de poursuivre ce projet ainsi que les implications des sanctions imposées à Nordgold. Malgré les incertitudes entourant le calendrier d'obtention des permis et les sanctions imposées à Nordgold, rien n'indique actuellement que les permis ne seront pas renouvelés par le gouvernement français ou que les droits de redevances de la Société seront affectés par les sanctions. Le risque de non-recouvrement est très faible, même si les flux de trésorerie liés au projet sont retardés. Par conséquent, la Société continue de présumer que les divers autorisations et permis seront accordés dans des conditions permettant à la joint-venture de poursuivre ce projet, bien que le calendrier soit quelque peu incertain. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée dans le compte de résultat au 30 juin 2022.

Analyse des résultats des semestres clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 conformément au référentiel comptable français

Selon le référentiel comptable français et les IFRS, EURO a comptabilisé des produits de 10,3 millions d'euros (hors gains de change), en hausse par rapport aux 5,7 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2021. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021. La hausse des produits est principalement attribuable à l'augmentation de la production d'or à 74 723 onces au premier semestre de 2022 par rapport à 47 404 onces à la même période de 2021 (3,3 millions d'euros), à la dépréciation de l'euro (0,9 million d'euros), et à un cours moyen de l'or plus élevé de 1 874 dollars américains au premier semestre de 2022, contre 1 803 dollars américains l'once au premier semestre de 2021 (0,4 million d'euros).

Selon le référentiel comptable français, les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements se sont élevées à 0,35 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022, contre 0,30 million d'euros pour la même période en 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives en 2022.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles se sont élevées à 0,11 million d'euros au premier semestre de 2022, comparativement à 0,07 million d'euros pour la même période en 2021. Cette hausse tient principalement à l'augmentation de la production de la mine Rosebel.

Les résultats financiers comprennent, au premier semestre de 2022, des gains de change sur les comptes bancaires de 1,9 million d'euros comparativement à des gains de change sur les comptes bancaires de 0,57 million d'euros au cours du premier semestre de 2021. L'augmentation des gains de change est principalement due à un affaiblissement de l'euro face au dollar américain en 2022 par rapport à la même période en 2021.

Durant le premier semestre clos le 30 juin 2022, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 2,8 millions d'euros, contre 1,7 million d'euros au 30 juin 2021. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat et aux écarts de conversion, a été partiellement neutralisée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Données financières (IFRS)

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française ; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 6,4 millions d'euros (0,103 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2022, contre 3,3 millions d'euros (0,054 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2021.

En IFRS, les produits ont totalisé 10,3 millions d'euros au titre du premier semestre de 2022, contre 5,7 millions d'euros pour le premier semestre de 2021, identiques aux produits comptabilisés selon le référentiel comptable français, comme expliqué plus haut.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,29 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022, contre 0,26 million d'euros au titre de la même période en 2021. Cette augmentation est principalement due à la hausse des charges administratives, des coûts liés à la cotation et à la gestion des titres et des honoraires des auditeurs, partiellement compensée par la baisse des honoraires juridiques.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,13 million d'euros pour le premier semestre de 2022, contre 0,08 million d'euros sur la même période en 2021, une hausse qui s'explique principalement par l'augmentation de la production à la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,24 million d'euros au cours du premier semestre de 2022, contre des pertes de 0,25 million d'euros au premier semestre de 2021, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé au titre du semestre clos le 30 juin 2022 une charge d'impôt sur le résultat de 3,2 millions d'euros, contre 1,8 million d'euros au cours de la même période de 2021. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat et aux écarts de conversion, a été partiellement neutralisée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Comparaison du deuxième trimestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021 (IFRS)

Au deuxième trimestre de 2022, EURO a fait état d'un bénéfice net en IFRS de 3,3 millions d'euros (0,052 € par action), contre 1,5 million d'euros (0,024 € par action) au deuxième trimestre de 2021.

Les produits se sont établis à 5,5 millions d'euros au deuxième trimestre de 2022, en hausse par rapport aux 2,2 millions d'euros enregistrés au deuxième trimestre de 2021. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel aux deuxièmes trimestres de 2022 et 2021. La hausse des produits est principalement attribuable à l'augmentation de la production d'or à 39 510 onces au deuxième trimestre de 2022 par rapport à 18 172 onces à la même période de 2021 (2,6 millions d'euros), à la dépréciation de l'euro (0,5 million d'euros), et à un cours moyen de l'or plus élevé de 1 871 dollars américains au deuxième trimestre de 2022, contre 1 816 dollars américains l'once au premier trimestre de 2021 (0,2 million d'euros).

Au deuxième trimestre de 2022, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,18 million d'euros, contre 0,14 million d'euros au titre de la même période en 2021. Cette augmentation est principalement due à la hausse des charges administratives, des coûts liés à la cotation et à la gestion des titres et des honoraires des auditeurs, partiellement compensée par la baisse des honoraires juridiques.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,07 million d'euros au deuxième trimestre de 2022, contre 0,03 million d'euros sur la même période en 2021, une hausse qui s'explique principalement par l'augmentation de la production à la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,24 million d'euros au deuxième trimestre de 2022, contre des pertes de 0,18 million d'euros au deuxième trimestre de 2021, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé au titre du deuxième trimestre de 2022 une charge d'impôt sur le résultat de 1,8 million d'euros, contre 0,4 million d'euros au cours de la même période de 2021. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat et aux écarts de conversion, a été partiellement neutralisée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Perspectives

La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 113 000 et 139 000 onces en 2022. Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 12,3 millions d'euros et 15,2 millions d'euros (14,8 millions de dollars américains et 18,2 millions de dollars américains) en 2022. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 700 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,20 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 126 000 onces, se chiffrerait à environ 1,2 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 0,7 million d'euros.

La production commerciale du projet Bomboré devrait démarrer au troisième trimestre de 2022.

Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

Pandémie mondiale liée à la COVID-19

La pandémie mondiale de la COVID-19 continue d'évoluer. Les protocoles de détection et d'atténuation de la COVID-19 sont revus en permanence pour s'adapter à l'évolution de la situation. La Société continue de surveiller étroitement cette évolution et de prendre les mesures nécessaires pour gérer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

Sur le site de Rosebel et au Suriname, la situation liée à la COVID-19 est restée stable au cours du deuxième trimestre. Au Suriname, la majorité des dispositions sanitaires ont été levées, tandis que le port du masque demeure obligatoire à l'intérieur sur le site de Rosebel et que d'autres mesures d'atténuation ont été mises en œuvre pour continuer à réduire l'impact de la pandémie sur le site.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone »), et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE (« Compagnie Minière Montagne d'Or »). Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine du projet Bomboré d'Orezone, situé au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 juin 2022, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 juin 2022, IAMGOLD France détenait 56 242 153 actions représentant 112 300 344 droits de vote, soit environ 94,38 % des droits de vote d'EURO.

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net